Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le 29 MAI 2026
ID : 061-200066256-20260528-2026_17-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 17 / 2026

OBJET : Recherche plomb et amiante avant démolition ou travaux.

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2026-03-06 du 09 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Mme le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

Considérant que plusieurs projets sont à l'étude (transformation de l'ancienne mairie-école d'Omméel en gites, rénovation de la salle des fêtes de Chambois, transformation d'une maison d'habitation en maison d'assistantes maternelles) et qu'afin de les évaluer correctement, il est nécessaire de procéder à la recherche de plomb et d'amiante,

Considérant que les crédits relatifs à ces études sont inscrits au budget 2026 de la commune,

Considérant la consultation réalisée auprès de 3 cabinets,

Considérant que l'offre de Qualiconsult Immobilier – 1 Avenue Tsukuba – 14200 Hérouville Saint Clair d'un montant de 3 050,00 € HT soit 3 660,00 € TTC a été jugée la mieux disante,

DECIDE

Article 1 : Le contrat n°3100137310 de Qualiconsult (14200 Hérouville Saint Clair) d'un montant de 3 050,00 € HT soit 3 660,00 € TTC pour la réalisation de diagnostic plomb et amiante avant travaux ou démolition sur les bâtiments de la salle des fêtes de Chambois, de l'ancienne mairie-école d'Omméel et d'un logement communal à Chambois est retenu.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 28 mai 2026
Cendrine FOUCHER-CHAZÉ

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE 61310 ORNE